

Du 05/07/2018 au 22/08/2018

# Jusqu'à 100€ remboursés sur l'achat de votre mobile



Pour pouvoir bénéficier de votre remboursement vous devez :

Vérifier que vous êtes éligible à l'offre de remboursement :

- ✓ **Etre client Sosh et détenir l'une des offres suivantes pendant 2 mois minimum :** Sosh mobile OU Sosh mobile + Livebox ADSL ou Fibre
- ✓ **Avoir acheté sur Sosh.fr l'un des mobiles suivants (hors mobiles d'occasion) entre le 05/07/2018 et le 22/08/2018**

**30€ remboursés** sur l'achat d'un Samsung Galaxy J3 2016, Sony Xperia XA2, Motorola G6 ou Sony Xperia L1 d'un montant **≥ 31€**

**50€ remboursés** sur l'achat d'un Sony Xperia XZ1 ou Apple Watch Série 3 4G d'un montant **≥ 51€**

**100€ remboursés** sur l'achat d'un Sony Xperia XZ2, Samsung Galaxy S8 ou Samsung Galaxy S8+ montant **≥ 101€**

Préparer les pièces justificatives suivantes :

- ✓ Votre **dernière facture Sosh** (téléchargeable sur votre espace client Sosh) **ou votre contrat Sosh** si vous êtes un nouveau client, en indiquant votre numéro définitif.
- ✓ Le **justificatif de paiement** de votre mobile dont la date est comprise comprise entre le 05/07/2018 et le 22/08/2018, en entourant la date et le prix d'achat.
- ✓ **L'étiquette du mobile présente sur la boîte (voir ci-contre) :**



Demander votre remboursement directement par Internet :

- ✓ Connectez-vous sur <https://formulaires.sosh.fr/2050> ou scannez le QR code suivant :
- ✓ Remplissez le formulaire
- ✓ Scannez ou photographiez vos pièces justificatives
- ✓ Saisissez le numéro IMEI présent sur l'étiquette du coffret



**Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes de remboursement transmises par internet en suivant les indications présentes dans ce document seront traitées.**

**Vous avez jusqu'au 22/09/2018 pour faire votre demande de remboursement.**

Suivre l'avancement de votre dossier :

**L'accusé de réception de votre demande, puis sa validation, vous seront confirmés par email.**

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Les DAS des modèles cités ci-dessus sont de 0.658 W/kg pour le Samsung Galaxy J3 2016, 1.07 W/kg pour le Sony Xperia XA2, 0.636 W/kg pour le Motorola Moto G6, 0.691 W/kg pour le Sony Xperia L1, 0.799 W/kg pour le Sony Xperia XZ1, 1.6 W/kg pour l'Apple watch série 3 4G, 0.67 W/kg pour le Sony Xperia XZ2, 0.315 W/kg pour le Samsung Galaxy S8, 0.26 W/kg pour le Samsung Galaxy S8+.

Kit mains-libres recommandé.



**Conditions des offres** Offre différée de remboursement valable en France métropolitaine du 05/07/2018 au 22/08/2018, réservée aux particuliers. Offre limitée à 1 remboursement par mobile et par offre Sosh, et à 5 remboursements par foyer (même nom, même adresse). Offre non cumulable avec toute autre offre concernant l'un de ces produits.

Offre également valable pour les clients avec une offre Sosh active ayant acheté leur mobile sur [sosh.fr](https://sosh.fr) sous condition d'une durée de vie supplémentaire de leur forfait de deux mois à compter de l'envoi complet des pièces justificatives. Remboursement sur facture sous forme d'avoir, à compter de l'une des deux prochaines factures après la validation de la demande. En cas de facture à zéro euro (0€), le remboursement débutera lorsque votre facture sera positive. Toute résiliation ou changement d'offre entraîne l'arrêt du remboursement. Attention, toute demande reçue par courrier ne sera pas prise en compte. Seules les demandes transmises par internet seront traitées. Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Détails et conditions de l'offre sur [sosh.fr](https://sosh.fr) - Toute demande illisible, incomplète, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et ne sera donc pas prise en compte.